



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 73244

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le dossier des jeunes SDF vagabonds durant la période estivale. En effet, l'été, et notamment durant les festivals musicaux qui se sont développés à travers la France depuis plusieurs années, de nombreux jeunes se retrouvent sans logis, dans un état de dénuement prononcé, et posent parfois des problèmes d'hygiène et de sécurité dans ces villes d'accueil. Cette situation de précarité juvénile n'est souvent pas gérée par les parents de ces mineurs et conduit parfois à des drames (racket, ébriété, viols, agressions, rixes, etc.). Certains organisateurs ne tiennent pas assez compte de ce phénomène, qui peut provoquer des situations particulièrement délicates, susceptibles de ternir l'image artistique de ces rencontres culturelles. Une action de prévention et d'information sur l'hébergement de ces jeunes mériterait d'être organisée et coordonnée. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer l'intention du Gouvernement sur cette question. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

La situation des jeunes marginalisés qui circulent l'été sur le territoire national, notamment autour des initiatives festives, a retenu l'attention du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Ainsi, des conventions financières ont été passées depuis plusieurs années avec les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) et la mission insertion musique de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Drôme. Ces associations, qui fédèrent autour d'elles un large réseau de professionnels et de partenaires, ont reçu dans ce cadre plusieurs missions : aider à la sédentarisation et l'insertion de ces publics souvent qualifiés de « zonards » ; gérer en liaison avec les municipalités la sécurisation des manifestations festives ; soutenir les professionnels en contact avec ces publics ; mener des recherches-actions afin de mieux appréhender le profil et les difficultés de ce public ; accompagner la dissémination de ces publics écartés des grandes manifestations par des mesures de sécurisation. En trois ans, la mission insertion musique a accueilli 340 jeunes marginalisés dans la Drôme ; la moitié ont bénéficié d'actions d'insertion soutenues (chantiers, ateliers, formation...) ; 50 itinérants se sont sédentarisés, 40 ont considérablement réduit leur consommation de toxiques, 10 ont mis fin à leur consommation. La mobilisation des réseaux a concerné vingt-cinq organismes de formation (travail social, musique), une trentaine de compagnies musicales, 25 municipalités. L'essaimage a permis de créer deux nouveaux projets dans les villes de La Rochelle et du Puy-en-Velay. Le réseau des CEMEA regroupe une centaine de structures de terrain et suit de dix à quinze manifestations annuelles (festivals, concerts, « raves », free parties...) sous forme d'appui aux organisateurs et aux travailleurs sociaux. Il organise chaque année une rencontre nationale permettant un échange d'expériences entre acteurs : la rencontre d'Aurillac en mai 2004 a réuni 200 participants.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73244

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8468

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4184